

---

**Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole**  
**Direction de l'Eau et de l'Assainissement**

---

**AVENANT N°2 AU MARCHE N°05/194**

**AYANT POUR OBJET DE PRECISER LA FORMULE DE REVISION  
DES PRIX**

Entre

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,  
Atrium 10.7 – Les Docks – 10 place de la Joliette – 13002 MARSEILLE  
Représentée par son Président, Monsieur Eugène CASELLI, ou son représentant

D'une part,

Et la société Distribution de Matériaux pour les Travaux Publics DMTP  
Immatriculée au RCS de Paris sous le n°500 168 463  
Ayant son siège social au 110 rue Ampère – ZAC de Gavary – 83260 LA CRAU  
Représentée par Monsieur André BELMONDO, Directeur de secteur

D'autre part

Il est exposé les faits suivants :

Dans le cadre du marché n°05/194, l'entreprise COMASUD SA POINT P s'est engagée à fournir les pièces en fonte nécessaires à l'assainissement de la CUMPM.

Par l'avenant n°1 au marché n°05/194, la société DMTP a consenti et accepté la location gérance donnée par la société COMASUD, et est devenue titulaire de ce marché.

L'article 4.4.2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières relatif aux Modalités de révision des prix prévoit que :

La première année du marché, les prix ne seront pas révisés. Les années suivantes, la révision des prix aura lieu le premier jour du mois suivant chaque date anniversaire de notification du contrat en fonction de la moyenne des indices de première parution des mois de référence, constatés sur les douze mois précédents chacune des dates anniversaires.

La formule de révision est la suivante :

$$P = P_o \{0,125 + 0,875 (0,50 S_n/S_o + 0,25 PFF_n/PFF_o + 0,15 CPR_n/CPR_o + 0,10 EBIn/EBIo)\}$$

dans laquelle :

P = Prix hors taxe révisé

P<sub>o</sub> = Prix hors taxe précédent l'année de reconduction

0,125 = Terme fixe obligatoire

0,875 = Partie variable

S = Indice trimestriel des salaires mensuels de l'Industrie Mécanique et Electrique (IME). Parution à l'INSEE

PFF = Pièces de fonderie en fonte. Indice de prix à la production française commercialisée sur le marché français dans l'industrie. Parution à l'INSEE

CPR = Cokes et produits radioactifs. Indice de prix à la production industrielle. Indice agréé CJO-CVS. Parution à l'INSEE

EBl = Ensemble énergie biens intermédiaires. Parution à l'INSEE

So, PFFo, CPRo et EBl0 sont les index pris à la date d'établissement du prix Po.

Sn, PFFn, CPRn et EBln sont les valeurs moyennes des mêmes index pour la période d'un an à compter du mois Mo d'établissement du prix Po.

Les paramètres So, PFFo, CPRo, EBl0, Sn, PFFn, CPRn et EBln n'ont pas été correctement définis, il convient de corriger ces manquements.

**En conséquence, il est convenu et arrêté ce qui suit :**

## **ARTICLE 1**

L'article 4.4.2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières est modifié et remplacé par la rédaction suivante :

« La première année du marché, les prix ne seront pas révisés. Les années suivantes, la révision des prix aura lieu le premier jour du mois suivant chaque date anniversaire de notification du contrat en fonction de la moyenne des indices de première parution des mois de référence, constatés sur les douze mois précédents chacune des dates anniversaires.

La formule de révision est la suivante :

$$P = P_o \{0,125 + 0,875 (0,50 S_n/S_o + 0,25 PFF_n/PFF_o + 0,15 CPR_n/CPR_o + 0,10 EBl_n/EBl_o)\}$$

dans laquelle :

P = Prix hors taxe révisé

Po = Prix hors taxe précédent l'année de reconduction

0,125 = Terme fixe obligatoire

0,875 = Partie variable

So = valeur de l'indice trimestriel des salaires mensuels de l'Industrie Mécanique et Electrique (IME) au mois Mo. Parution à l'INSEE

PFFo = valeur de l'indice de prix à la production française commercialisée sur le marché français dans l'industrie - Pièces de fonderie en fonte au mois Mo. Parution à l'INSEE

CPRo = valeur de l'indice de prix à la production industrielle - Cokes et produits radioactifs au mois Mo. Indice agréé CJO-CVS. Parution à l'INSEE

EBl0 = valeur de l'indice Ensemble énergie biens intermédiaires au mois Mo. Parution à l'INSEE

Sn = moyenne des valeurs de l'indice trimestriel des salaires mensuels de l'Industrie Mécanique et Electrique (IME), constatés sur les douze mois précédant chacune des dates anniversaires. Parution à l'INSEE

PFFn = moyenne des valeurs de l'indice de prix à la production française commercialisée sur le marché français dans l'industrie - Pièces de fonderie en fonte, constatés sur les douze mois précédant chacune des dates anniversaires. Parution à l'INSEE

CPRn = moyenne des valeurs de l'indice de prix à la production industrielle - Cokes et produits radioactifs, constatés sur les douze mois précédant chacune des dates anniversaires. Indice agréé CJO-CVS. Parution à l'INSEE

EBIn = moyenne des valeurs de l'indice Ensemble énergie biens intermédiaires, constatés sur les douze mois précédant chacune des dates anniversaires. Parution à l'INSEE

## **ARTICLE 2**

Toutes les autres clauses du contrat, non contraires au présent avenant, demeurent inchangées.

## **ARTICLE 3**

Cet avenant prendra effet à compter de sa notification au titulaire.

Fait à Marseille, en trois exemplaires originaux  
Le

Lu et approuvé  
Le représentant  
De la société DMTP

Lu et approuvé  
Le Président de la Communauté Urbaine  
ou son représentant

Monsieur André BELMONDO  
Directeur de secteur